

## Questionnaire pour les candidats à l'élection de juges de la CPI en 2020

La société civile<sup>1</sup> joue un rôle important dans le suivi de l'élection des fonctionnaires de la Cour pénale internationale (CPI). Nous promovons des élections justes, fondées sur le mérite et transparentes.

*Veillez répondre aux questions ci-dessous.*

Nom :

Nationalité :

État soutenant votre candidature :

Contexte juridique (liste A ou liste B) :

Sexe :

Date :

### QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Qu'est-ce qui vous motive à vous faire élire en tant que juge de la Cour pénale internationale (CPI) ?
2. Selon vous, quels sont les défis et les réalisations les plus importants de la CPI au cours de ses 18 premières années ?
3. Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels la CPI et le système du Statut de Rome sont confrontés actuellement et dans les années à venir ?

### SYSTÈME LÉGAL

4. Le Statut de Rome recherche des juges représentant tous les principaux systèmes juridiques du monde.
  - a) À quel système juridique votre pays appartient-il ?

---

<sup>1</sup> Ce questionnaire est approuvé par les organisations suivantes: African Center for Democracy and Human Rights Studies, UNA Sweden, Alhaq, ALTSEAN-Burma, Amnesty International, Asian Legal Resource Centre, The Australian Centre for International Justice, Congo Peace Initiative, The Colombian Commission of Jurists, FIDH, Georgian Coalition for the International Criminal Court, Human Rights Watch, Justice International, Nigerian Coalition for the ICC, No Peace Without Justice, Open Society Justice Initiative, Parliamentarians for Global Action, REDRESS, Reporters sans frontières, StoptheDrugWar.org, The Swedish Foundation for Human Rights, World Citizen Foundation, Women's Initiatives for Gender Justice, World Federalist Movement/Institute for Global Policy, et The World Renewers Organization. Ce questionnaire a été élaboré avec l'aide de la Coalition pour le Secrétariat de la Cour pénale internationale.

b) Veuillez décrire des connaissances sur, ou des expériences professionnelles dans d'autres systèmes juridiques.

### **MAITRISE DE LANGUES ÉTRANGÈRES**

5. Le Statut de Rome requiert que chaque candidat ait une excellente connaissance, ou parle couramment l'anglais ou le français.
- a) Quelle est votre langue maternelle ?
  - b) Quel est votre niveau de connaissance et d'expression en anglais ? Si ce n'est pas votre langue maternelle, veuillez donner un exemple de votre expérience de travail en anglais.
  - c) Quel est votre niveau de connaissance et d'expression en français ? Si ce n'est pas votre langue maternelle, veuillez donner un exemple de votre expérience de travail en français.

### **CRITÈRES DES LISTES A OU B**

6. Votre réponse à cette question dépend de savoir si vous êtes présenté comme candidat de catégorie A ou de catégorie B. Étant donné que vous pouvez avoir une compétence et une expérience qui vous qualifient pour les deux listes, sentez-vous libre de répondre aux deux parties de cette question pour donner au lecteur une vue plus complète de votre parcours et de votre expérience.
- a) Pour les candidats de la liste A :
    - Comment décririez-vous votre compétence dans des domaines pertinents du droit international en dehors du domaine du droit international pénal, tels que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme ?
  - b) Pour les candidats de la liste B :
    - Comment décririez-vous votre compétence en droit pénal et en procédure pénale ?
    - Comment décririez-vous votre expérience des procédures pénales ?

### **AUTRES EXPERTISE ET EXPÉRIENCE**

La CPI est une institution unique, et les juges travaillant à la Cour seront inévitablement confrontés à des défis sans précédents (notamment la gestion de la participation des victimes et de la protection des témoins dans les situations en conflit). Même les juges

expérimentés dans la gestion de procès pénaux complexes ne possèdent pas nécessairement les aptitudes et connaissances nécessaires pour gérer ces défis.

7. Y a-t-il un domaine d'expertise, de connaissances ou de compétences que vous aimeriez améliorer grâce à une formation sur le lieu de travail ?
8. Veuillez fournir des exemples de votre expertise pertinente dans d'autres domaines sur lesquels la Cour exerce sa juridiction ; la gestion d'affaires de crimes de masse ; ou la divulgation de preuves.
9. Veuillez décrire les aspects de votre carrière ou de votre expertise en dehors du champ de votre compétence professionnelle que vous considérez comme particulièrement pertinentes au regard du travail d'un juge à la CPI.

#### **EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE LIÉES AUX CRIMES SEXUELS ET BASÉS SUR LE GENRE (CSBG)**

10. Veuillez décrire toute expérience que vous pourriez avoir dans le traitement des CSBG, y compris dans le traitement des idées fausses relatives aux CSBG.

#### **EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE LIÉES AUX CRIMES CONTRE LES ENFANTS**

11. Veuillez décrire toute expérience que vous pourriez avoir dans la lutte contre les crimes contre et affectant les enfants et les problèmes connexes, y compris le traitement des enfants témoins.

#### **EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE LIÉES AUX VICTIMES**

12. Veuillez décrire toute expérience que vous pourriez avoir concernant le droit de participation des victimes devant la CPI et les réparations pour les victimes d'atrocités de masse.
13. Avez-vous une formation spécialisée et / ou une expérience en matière de protection et de soutien aux victimes et aux témoins participant à une affaire ?

#### **EXPÉRIENCE LIÉE AUX CONSIDÉRATIONS DE PROCÈS ÉQUITABLES ET AUX DROITS DE L'ACCUSÉ**

14. Veuillez décrire toute expérience pertinente dans la mise en œuvre / la défense des droits de l'accusé, y compris toute expérience spécifique à la gestion des considérations relatives à un procès équitable dans les procédures pénales.

#### **DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET DE DROITS HUMAINS**

15. Avez-vous travaillé avec ou au sein d'organismes ou de tribunaux internationaux des droits humains et / ou avez-vous été membre du personnel ou du conseil

d'administration d'organisations de défense des droits humains ou de droit international humanitaire ? Si oui, veuillez décrire brièvement cette expérience.

16. Vous êtes-vous déjà référé(e) à, ou avez-vous appliqué des dispositions spécifiques de traités de droit international humanitaire ou de droits humains dans une décision judiciaire que vous avez prise dans le cadre de votre activité judiciaire ou de votre expérience légale ?

#### **MISE EN ŒUVRE DU STATUT DE ROME ET DU DROIT INTERNATIONAL PÉNAL**

17. Dans le cadre de votre activité judiciaire, si vous en avez une, avez-vous été amené à appliquer les dispositions du Statut de Rome de façon directe ou à travers la législation nationale correspondante qui incorpore la définition des crimes retenue par le Statut de Rome et sa procédure ? Vous êtes-vous déjà référé à, ou avez-vous déjà appliqué la jurisprudence de la CPI, des tribunaux ad hoc ou des tribunaux spéciaux ? Si oui, veuillez préciser le contexte.

#### **EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE LIÉES A L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE**

18. Pourriez-vous nous donner des exemples de cas où vous avez appliqué une perspective de genre au cours de votre carrière professionnelle ?

#### **CRITÈRES DE HAUTE MORALITÉ, D'INDÉPENDANCE, D'IMPARTIALITÉ ET D'INTÉGRITÉ**

19. Que signifie, selon vous, l'exigence de « haute moralité » du Statut de Rome et comment incarnez-vous ces caractéristiques ? Qu'est-ce qui, à votre avis, serait contraire à l'exigence de « haute moralité » ?
20. Avez-vous déjà démissionné d'un poste de membre du Barreau d'un pays, ou été puni ou censuré par une association du Barreau dont vous étiez membre ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.
21. Il est attendu d'un juge qu'il ne manifeste ni ne tolère, par ses paroles et pas ses actes, la partialité et les préjugés, notamment, mais pas exclusivement, une partialité ou des préjugés fondés sur des critères d'âge, de race, de principes, de couleur de peau, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, d'origine, de handicap, de situation conjugale, de statut socioéconomique, d'extranéité ou de citoyenneté.
- a) Quelle est votre opinion sur cette attente ?
- b) Avez-vous déjà été reconnu par un organisme gouvernemental, juridique ou professionnel comme ayant exercé une discrimination ou un harcèlement à l'encontre d'un individu pour ces motifs ? Si oui, veuillez décrire les circonstances.

22. Avez-vous connaissance d'allégations formelles formulées à votre rencontre concernant des fautes professionnelles, y compris des allégations de harcèlement sexuel, de discrimination ou d'intimidation, ou d'enquêtes concernant vos fautes professionnelles présumées dans ce domaine ? Si oui, veuillez expliquer.
23. Avez-vous des raisons de croire que vos collègues ou contacts professionnels, actuels ou anciens, si demandé, partageraient des inquiétudes quant à votre conduite professionnelle ?
24. L'article 40 du Statut de Rome requiert des juges qu'ils soient indépendants dans l'exercice de leurs fonctions.
- a) Vous attendez-vous à rencontrer des difficultés à prendre une position indépendante, et potentiellement contradictoire, de celle de votre gouvernement, sur une question quelconque ?
- b) Comment agiriez-vous dans les cas où une pression politique importante (directe ou indirecte) serait exercée sur vous et/ou sur vous et vos collègues ?
25. Veuillez décrire les mesures spécifiques que vous avez prises pour promouvoir un environnement de travail exempt de brimades, de harcèlement et d'autres comportements préjudiciables.

#### **AUTRES QUESTIONS**

26. Le Statut de Rome requiert que les juges élus à la Cour soient disponibles, dès le début de leur mandat, pour effectuer un mandat de neuf ans non renouvelable, et éventuellement pour rester en fonction afin de clore un procès ou une procédure d'appel. De plus, il est attendu d'un juge qu'il soit présent dans une Chambre ou qu'il travaille sur des questions légales au moins sept heures par jour, cinq jours par semaine.
- a) Pensez-vous pouvoir travailler dès l'entrée en vigueur de votre mandat, et pendant toute sa durée, si vous êtes élu(e) ?
- b) Pensez-vous être capable de remplir les missions judiciaires décrites ci-dessus telles quelles, ou avec des compromis raisonnables ? Si non, veuillez préciser les circonstances.
27. N'hésitez pas à aborder tout autre point ici.

**NOUS VOUS REMERCIONS.**